



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 février 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 février 2001

Stationnement - acquisition d'horodateurs - Appel d'offres

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D2010952001

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2001

**Direction des Obligations et Droits du
Citoyen**

Stationnement - acquisition d'horodateurs - Appel d'offres

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La gestion du stationnement payant est assurée par des horodateurs qui nécessitent un remplacement par du matériel neuf en raison du passage à l'Euro.

En effet, les horodateurs actuels sont de conception déjà ancienne et leur reconfiguration pour le passage à l'Euro serait d'un coût sensiblement équivalent à l'acquisition de matériel neuf.

De plus, les nouveaux horodateurs permettent une gestion centralisée, ce qui renforce la sécurité des collectes des fonds.

La Ville de Niort possède pour le stationnement sur voirie, une centaine d'horodateur tandis que la Communauté d'Agglomération en possède une vingtaine pour le stationnement en affermage dans les parkings et places publiques. Aussi, pour des raisons de facilité de gestion, il s'avère nécessaire d'acquérir le même matériel. Le Code des Marchés prévoit, pour ce type de circonstances, la possibilité pour les collectivités de gérer l'ensemble, par une procédure unique menée par un "coordonnateur", le choix du fournisseur et du matériel : il s'agit du "groupement de commandes".

Il est ensuite passé un marché distinct par chaque collectivité ou établissement, sur la base de l'offre retenue.

Les offres sont ouvertes par un "bureau de dépouillement des offres" ; ce bureau qui comprend au moins deux représentants de chaque membre du groupement, est créé par un arrêté préfectoral, sur proposition des collectivités ou établissements adhérents.

Compte tenu des prochaines échéances, il sera demandé ultérieurement à l'assemblée délibérative de formuler ses propositions sur ce point.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter le principe de la consultation collective ouverte, en groupement avec la Communauté d'Agglomération de Niort pour la passation du marché de "fourniture des horodateurs",
- proposer à Monsieur le Préfet de désigner comme coordonnateur habilité à procéder aux opérations de consultation collective pour le compte des membres du groupement de commandes : Monsieur Gilles FRAPPIER.
- d'adhérer au groupement de commandes et par là même, s'engager à contracter avec le candidat qui sera retenu à l'issue de la procédure,
- d'approuver le dossier de consultation des entreprises,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché.

(Monsieur Bernard BELLEC, Président du Conseil de Surveillance, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER